

(Container)

Dikar*

Fongicide-Acaricide en poudre mouillable

GROUPE	M	U	FONGICIDE
--------	----------	----------	-----------

Contient Mancozèbe + Dinocap

AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

GARANTIE :

MANCOZÈBE	72,0 %	
(Manganèse équivalents 14,4 %)		
(Zinc équivalents 1,8 %)		
(Éthylène-bisdithiocarbamate équivalents 55,8 %)		
DINOCAP	4,7 %	
NITROOCTYL [†] PHÉNOLS (Principalement dinitro)		0,1 %

[†] Mélange d'isomères 1-méthylheptyl, 1-éthylhexyl et 1-propylpentyl

NO. D'HOMOLOGATION 10495 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 15 kg

Dow AgroSciences Canada Inc.

Suite 201, 1144 - 29 Avenue N.E.

Calgary, Alberta

T2E 7P1

1-800-667-3852

*Marque de commerce de Dow AgroSciences LLC.

PRÉCAUTIONS**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

Peut causer des irritations du nez, de la gorge, des yeux et de la peau. Éviter de respirer les poussières et le brouillard de pulvérisation.

Porter des gants et des vêtements de protection contre les produits chimiques (ou un ensemble imperméable) et un capuchon protecteur pendant la préparation, le remplissage et l'application. En cas d'utilisation d'une cabine fermée avec système de filtration de l'air, le port de vêtements de protection et d'un capuchon n'est pas obligatoire pendant l'application.

Ne pas pénétrer dans les zones traitées au Dikar Fongicide-Acaricide en poudre mouillable pendant les 2 jours suivant le traitement. Il est permis d'y pénétrer plus tôt pour des activités nécessitant un contact limité avec les surfaces traitées (c.-à-d., n'effectuer aucune tâche manuelle nécessitant un contact important avec les surfaces traitées). Cependant les travailleurs doivent porter une combinaison de travail, une chemise à manches longues, des gants de protection contre les produits chimiques et des chaussures fermées.

Pour pénétrer dans les zones traitées 2 jours après la pulvérisation, porter un vêtement à manches longues et des gants de protection pour éclaircir, émonder ou effectuer d'autres tâches avant la récolte, nécessitant un contact avec les surfaces traitées.

Placer un panneau de mise en garde à l'entrée de la zone traitée.

PREMIERS SOINS :

Emporter l'étiquette du contenant, ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion : Ne pas faire vomir sauf si demandé par un professionnel de la santé compétent. Appeler **IMMÉDIATEMENT** un médecin et/ou transporter la personne dans un établissement de soins d'urgence ou contacter un centre antipoison. Ne rien faire absorber par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux : Rincer **IMMÉDIATEMENT** avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

En cas de contact avec la peau : Rincer **IMMÉDIATEMENT** avec beaucoup d'eau et de savon. En cas d'irritation, faire appel à un médecin ou contacter un centre antipoison.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient. En cas d'ingestion, administrer un lavage gastrique.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier près des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Ne pas contaminer les plans d'eau par l'application directe, le nettoyage de l'équipement et l'élimination des déchets. La contamination des eaux poissonneuses peut nuire aux poissons.

ENTREPOSAGE

Tenir loin du feu et des sources d'étincelles. Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Garder à l'abri de l'humidité et de la chaleur qui peuvent causer la décomposition, l'altération du produit, ou un incendie. Le contenant doit toujours être bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Ne pas empiler plus de 3 palettes de contenants. Laisser un accès toutes les 2 rangées. La décomposition produit une mauvaise odeur. Le cas échéant, vérifier si des contenants sont chauds et les sortir immédiatement à l'air libre pour les mettre au rebut de manière appropriée.

ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))

(Booklet)

Dikar*

Fongicide-Acaricide en poudre mouillable

GROUPE	M	U	FONGICIDE
--------	----------	----------	-----------

Contient Mancozèbe + Dinocap

AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

GARANTIE :

MANCOZÈBE	72.0 %	
(Manganèse équivalents 14,4 %)		
(Zinc équivalents 1,8 %)		
(Ethylène bisdithiocarbamate équivalents 55,8 %)		
DINOCAP	4,7 %	
NITROOCTYL [†] PHÉNOLS (Principalement dinitro)		0,1 %

[†] Un mélange d'isomères 1-méthylheptyl, 1-éthylhexyl et 1-propylpentyl

NO. D'HOMOLOGATION 10495 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 3,5 kg, 15 kg, 25 kg, 544 kg et vrac

Dow AgroSciences Canada Inc.

Suite 201, 1144 - 29 Avenue N.E.

Calgary, Alberta

T2E 7P1

1-800-667-3852

*Marque de commerce de Dow AgroSciences LLC.

PRÉCAUTIONS**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

Peut causer des irritations du nez, de la gorge, des yeux et de la peau. Éviter de respirer les poussières et le brouillard de pulvérisation.

Porter des gants et des vêtements de protection contre les produits chimiques (ou un ensemble imperméable) et un capuchon protecteur pendant la préparation, le remplissage et l'application. En cas d'utilisation d'une cabine fermée avec système de filtration de l'air, le port de vêtements de protection et d'un capuchon n'est pas obligatoire pendant l'application.

Ne pas pénétrer dans les zones traitées au Dikar Fongicide-Acaricide en poudre mouillable pendant les 2 jours suivant le traitement. Il est permis d'y pénétrer plus tôt pour des activités nécessitant un contact limité avec les surfaces traitées (c.-à-d., n'effectuer aucune tâche manuelle nécessitant un contact important avec les surfaces traitées). Cependant les travailleurs doivent porter une combinaison de travail, une chemise à manches longues, des gants de protection contre les produits chimiques et des chaussures fermées.

Pour pénétrer dans les zones traitées 2 jours après la pulvérisation, porter un vêtement à manches longues et des gants de protection pour éclaircir, émonder ou effectuer d'autres tâches avant la récolte nécessitant un contact avec les surfaces traitées.

Placer un panneau de mise en garde à l'entrée de la zone traitée.

PREMIERS SOINS :

Emporter l'étiquette du contenant, ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion : Ne pas faire vomir sauf si demandé par un professionnel de la santé compétent. Appeler **IMMÉDIATEMENT** un médecin et/ou transporter la personne dans un établissement de soins d'urgence ou contacter un centre antipoison. Ne rien faire absorber par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux : Rincer **IMMÉDIATEMENT** avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

En cas de contact avec la peau : Rincer **IMMÉDIATEMENT** avec beaucoup d'eau et de savon. En cas d'irritation, faire appel à un médecin ou contacter un centre antipoison.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient. En cas d'ingestion, administrer un lavage gastrique.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier près des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Ne pas contaminer les plans d'eau par l'application directe, le nettoyage de l'équipement et l'élimination des déchets. La contamination des eaux poissonneuses peut nuire aux poissons.

ENTREPOSAGE

Tenir loin du feu et des sources d'étincelles. Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Garder à l'abri de l'humidité et de la chaleur qui peuvent causer la décomposition, l'altération du produit, ou un incendie. Le contenant doit toujours être bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Ne pas empiler plus de 3 palettes de contenants. Laisser un accès toutes les 2 rangées. La décomposition produit une mauvaise odeur. Le cas échéant, vérifier si des contenants sont chauds et les sortir immédiatement à l'air libre pour les mettre au rebut de manière appropriée.

ÉLIMINATION**Contenants recyclables :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants réutilisables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

MODE D'EMPLOI

LIRE ATTENTIVEMENT TOUTES LES INSTRUCTIONS AVANT L'APPLICATION. LE NON-RESPECT DES INSTRUCTIONS FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE PEUT ENTRAÎNER UNE SUPPRESSION IRRÉGULIÈRE DES FONGICIDES-ACARICIDES, OU DES DOMMAGES AUX CULTURES.

POMMES - Dikar Fongicide-Acaricide en poudre mouillable est une préparation fongicide-acaricide. Employée selon les recommandations, elle est efficace pour la suppression de :

La tavelure du pommier	La tache ocellée de la feuille
L'oïdium	La pourriture noire
La rouille de Virginie	La tache de suie
La rouille du cognassier	

La pulvérisation régulière des pommiers avec Dikar Fongicide-Acaricide en poudre mouillable tout au long de la saison réduit considérablement la population de tétranyques rouges et de tétranyques à deux points.

Utiliser Dikar Fongicide-Acaricide en poudre mouillable conformément au calendrier de pulvérisation local. Compléter avec des insecticides ou d'autres fongicides selon les besoins. Commencer les applications régulières de Dikar Fongicide-Acaricide en poudre mouillable au stade de la pointe verte ou de fin de dormance et répéter autant de fois que le calendrier de pulvérisation local le recommande. Dans les régions pluvieuses où la tavelure du pommier est importante, il faut généralement pulvériser tous les 7 à 10 jours jusqu'à la chute des pétales et tous les 10 à 14 jours pour le traitement postfloral.

Pour le traitement mixte tavelure-oïdium, employer 6,75 kilogrammes (kg) de Dikar Fongicide-Acaricide en poudre mouillable par hectare en pulvérisations intégrales. Pour les applications concentrées, ajuster le dosage en conséquence.

Ne pas pulvériser Dikar Fongicide-Acaricide en poudre mouillable dans les 45 jours avant la récolte. Ne pas faire paître le bétail dans la zone traitée. Ne pas nourrir le bétail avec le marc des pommes traitées.

Dikar Fongicide-Acaricide en poudre mouillable est compatible avec la plupart des insecticides couramment utilisés sur les pommiers. Néanmoins, avant d'employer des insecticides concentrés émulsionnés, vérifier la compatibilité.

Ne pas pulvériser Dikar Fongicide-Acaricide en poudre mouillable dans les 7 jours précédant ou suivant l'application d'huile. S'il faut employer un fongicide suppression la tavelure au moment d'une application d'huile, utiliser un produit comme le fongicide Nova 40W, puis pulvériser normalement avec Dikar 5 à 7 jours plus tard.

Pour éviter que les pulvérisations à volume élevé ne laissent des taches inégales de résidus, ajouter un agent mouillant approprié dans la dernière ou les deux dernières pulvérisations avant la récolte. Les applications concentrées laissent habituellement un dépôt uniforme.

Dikar Fongicide-Acaricide en poudre mouillable est un produit préventif doux, actif pendant environ 18 heures à 17°C et 48 heures à 6°C.

Si l'intervalle entre les pulvérisations dépasse 2 semaines ou plus et que l'infestation par l'oïdium ou les tétranyques est particulièrement importante, pulvériser de l'acaricide Kelthane* ou du fongicide Nova* 40W entre les applications normales de Dikar Fongicide-Acaricide en poudre mouillable pour mieux contrôler l'oïdium ou les tétranyques.

POIRES – Pour le traitement mixte tavelure-psylle du poirier, pulvériser Dikar Fongicide-Acaricide en poudre mouillable à raison de 6,75 kg par hectare au stade préfloral et appliquer 7 traitements postfloraux à 10 jours d'intervalle ou selon les recommandations du calendrier de pulvérisation local.

Dikar Fongicide-Acaricide en poudre mouillable réduit aussi considérablement la population de tétranyques rouges et de tétranyques à deux points. Ne pas appliquer Dikar dans les 45 jours avant la récolte.

RAISINS – Pour traiter le mildiou et l'oïdium, appliquer Dikar Fongicide-Acaricide en poudre mouillable à raison de 5,5 kg/ha en traitement préfloral, et postfloral. Au besoin, répéter les traitements anti-oïdium, conformément aux recommandations locales. Pour les applications concentrées, ajuster le dosage en conséquence. Ne pas appliquer Dikar Fongicide-Acaricide en poudre mouillable dans les 30 jours avant la récolte.

L'association de Dikar Fongicide-Acaricide en poudre mouillable avec Zolone sur Foch et Chelois peut causer des blessures. Pour employer Dikar Fongicide-Acaricide en poudre mouillable avec Foch, utiliser au moins 600 l d'eau par hectare car des pulvérisations plus concentrées peuvent causer des blessures. Ne pas pulvériser Dikar Fongicide-Acaricide en poudre mouillable par temps humide ou si la température dépasse 27°C, cela peut causer des blessures.

COMPATIBILITÉ

Dikar Fongicide-Acaricide en poudre mouillable est compatible avec la plupart des insecticides et fongicides utilisés pour les cultures fruitières. Toutefois, les restrictions suivantes s'appliquent :

Morestan	-Bien suivre les instructions du fabricant.
Imidan	-Peut causer des blessures des grappes.
Parathion, Malathion	-De préférence en poudres mouillables.
Huile	-Ne pas utiliser Dikar dans les 7 jours avant et après une application d'huile.
Sulfure de calcium	-Ne pas employer ensemble.

Dikar Fongicide-Acaricide en poudre mouillable est également compatible avec les principales pulvérisations nutritionnelles, le soufre mouillable et le sulfate de zinc. Toutefois, il faut éviter de mélanger trop de produits dans le même pulvérisateur que Dikar Fongicide-Acaricide en poudre mouillable.

ÉNONCÉS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, Dikar Fongicide-Acaricide en poudre mouillable, fongicide du groupe M et U. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants à Dikar Fongicide-Acaricide en poudre mouillable et à d'autres fongicides du groupe M ou du groupe U. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides:

- Dans la mesure du possible, alterner le fongicide Fongicide-Acaricide en poudre mouillable avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Dow AgroSciences Canada Inc. au 1-800-667-3852 ou à www.dowagro.ca.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

*Marque de commerce de Dow AgroSciences LLC.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))